



Les 30 ans de la concertation en Gendarmerie.

Discours GendXXI

Mon général, messieurs les généraux... (introduction aux présents), chers camarades,

GendXXI est la première APNM française à avoir été créée suite aux décisions de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) d'octobre 2014.

Son conseil d'administration est intégralement composé de personnels d'active, il s'agit d'une association indépendante financièrement et politiquement.

Par construction les APNM ne peuvent pas être « catégorielle ».

Nous avons fait le choix de ne pas nous lier financièrement à des partenaires privés.

Depuis 4 ans, nous œuvrons pour la défense et la promotion des intérêts des militaires.

Nous développons un réseau, des compétences.

Les APNM sont une évolution atypique dans l'histoire du dialogue social de la gendarmerie.

Les APNM ne sont pas la conséquence d'une crise. Elle ne sont pas issue d'une fracture.

Mon général, permettez moi de faire une rapide référence à votre ouvrage « les soldats de la loi ».

Vous évoquiez alors cette « fermentation sociale » à l'origine des événements qui ont, entre autre, amenés à la création du CFMG. Des événements qui ont marqués durablement les esprits, au sein de l'institution d'abord, mais également en dehors.

Pas toujours de manière positive.

Les associations professionnelles sont avant tout une émanation du droit, une évolution juridique. Elle ne s'est pas faite sans difficulté mais elle s'est faite avec dignité.

Mon général, vous évoquiez en 2016, devant les membres de l'Assemblée Nationale « les relations entre le CFMG et les APNM :

Vous cite : " Ce CFMG renouvelé voit arriver avec quelque inquiétude les APNM (...) Nous n'en sommes qu'au début de l'histoire (...) Les uns et les autres ont simplement besoin d'un peu de temps avant de pouvoir discuter ensemble"

Il nous semble que ce temps est enfin venu.

GendXXI n'a pas été créé pour se substituer au CFMG, elle n'a pas été créé pour se substituer aux conseillers concertation mais pour offrir de nouvelles opportunités, de nouveaux mode d'actions, de nouveaux moyens.

Comment les APNM peuvent trouver une place au sein de la concertation, que peuvent-elles apporter? Le premier élément qui me semble opportun de rappeler est notre indépendance, elle garantie une liberté totale pour porter les demandes de nos adhérents, plaçant le militaire au cœur du dispositif.

Lorsque GendXXI est présent dans les médias nos prises de positions sont le fruit d'un travail indépendant. Notre vocation est de représenter non pas la Direction mais nos adhérents.

C'est un élément essentiel lorsqu'il s'agit de défendre un sujet sur lequel l'opposition gouvernementale est forte.

Nous pouvons porter directement les situations inacceptables et en saisir à la fois les pouvoirs publics et l'opinion publique.

Les APNM peuvent être un appui important pour le CFMG, dont l'avis est consultatif. Nous pouvons porter plus loin et prolonger leur travaux notamment lorsque ses avis négatifs ne sont pas pris en compte.

GendXXI peut être un appui important pour la Direction Générale.

Nous serons toujours en phase pour défendre les militaires, pour défendre nos retraites par exemple.

Les APNM disposent de capacités juridiques propres en lien avec la condition militaire.

Nous n'écartons aucun mode d'action tant qu'il est conforme au droit.

A mon sens, les APNM ont toute leur place au sein du dialogue social. Non pas en substitution du CFMG ou de la concertation mais bien en appui.

Il ne faut pas avoir peur des APNM, mais s'emparer de la nouveauté qu'elles représentent.

Plus il leur sera facile de communiquer en interne avec les gendarmes, moins elles seront tentées de le faire en externe

Ces synergies sont possibles à la fois au sein des CFM des différentes armées par le biais des APNM mais également à l'échelle du CSFM avec les fédérations.

Ces synergies ne sont néanmoins possible qu'avec un travail et une volonté commune.

Nous poursuivons les mêmes objectifs, parfois nous aurons des divergences, tant sur le fond que sur la forme, mais nous sommes tous ici aujourd'hui car nous nous sommes engagés à défendre la condition militaire.

Nous avons les mêmes valeurs, le même attachement à notre institution.

Nous ne sommes pas des ennemis, même pas des adversaires.

Nous sommes tous des Gendarmes... du XXI siècle.

Merci de votre attention.

Frédéric LE LOUETTE

Président de l'APNM GendXXI.